C.S.E.L.

Assemblée Générale du 31 mai 2023 **Rapport Financier**

Réalisations 2022

Les montants en euros sont arrondis

RECETTES

2020	2021	2022	Variation 2022 sur 2021
40 200 €	41 500 €	40 700 €	- 800 €

En 2022 la faible variation des recettes sur l'année précédente, masque des éléments plus significatifs:

- des recettes courantes qui ont été à nouveau en retrait (de 3 300 €), après la quasi stabilisation observée sur les 3 années précédentes.
- des financements exceptionnels reçus pour 9 500 € ont été obtenus :
 - . 4 500 € de l'association Ananie et Saphire qui s'est attachée à financer le solde des opérations de réinsertion des jeunes ayant été obligés de quitter le foyer du CAJED à 16 ans (libération d'apprentis, subsides pour un retour en famille ou un hébergement en ville, etc.)
 - . 5 000 € de la Fondation REVIVRE (année 1 sur 3) pour le projet dédié aux jeunes ayant quitté la maison du CAJED et qui poursuivent des études ou sont en

Réalisations 2022

Les montants sont en euros

	2021	2022	Variation 2022 sur 2021	
RECETTES	41 553.57 €	40 757.75 €	en baisse de 1.9 %	
DÉPENSES	37 549.77 €	47 167.50 €	en hausse de 25.6 %	
Encaisse 31-12	44 049.32 €	37 639.57 €	Diminution de 6 409.75 €	

Dans un environnement marqué structurellement par des recettes courantes qui poursuivent leur lente diminution, l'année 2022 est à qualifier d'exceptionnelle :

- pour ce qui concerne les <u>recettes</u>, qui ne sont en baisse que de seulement 800 € du fait de l'évolution de certaines de ses composantes.
- pour ce qui concerne les <u>dépenses</u> : elles ont progressé de 9 600 € sous la pression des besoins restés en souffrance à Lomé.

L'encaisse a donc baissé de 6 410 €, alors que les 3 années précédentes avaient permis une certaines reconstitution de celle-ci.

na deu de les chipies globud. - Les comptes détaillés avec un historique sur 4 ans <mark>(référence CSEL22R)</mark> seront disponibles sur le site <u>www.CSEL.fr</u> - Les comptes détaillés comparés aux éléments budaétaires (<mark>référence CSEL22BirR)</mark> seront disponibles sur le site <u>www.CSEL.fr</u>

Réalisations 2022

Les montants en euros sont arrondis

DÉPENSES

2020	2021	2022	Variation 2022 sur 2021
38 500 €	37 500 €	47 200 €	+ 9 700 €

En 2022, grâce aux financements supplémentaires, le CSEL, a presque pu maintenir ses contributions au fonctionnement courant de l'APPEL et du CAJED. Il est clair que leur niveau n'arrive pas à suivre toute l'ampleur des besoins, et en particulier l'enchérissement des prix que l'on a observé dans le monde : le TOGO n'ayant pas fait exception sur ce sujet, tant s'en faut.

Une bonne partie des jeunes qui avaient eu à quitter le foyer du CAJED à 16 ans et qui se retrouvaient sans soutien depuis 2021, ont pu bénéficier de la contribution reçue de 4 500 € fléchée en leur faveur. Ainsi, le niveau des sommes allouées au CAJED a pu être porté exceptionnellement à 26 730 € en 2022 (frais de fonctionnement courant d'environ 18 000 € compris).

L'activité de l'APPEL (partiellement financée par le CSEL) s'est poursuivie, malgré une très légère contraction de l'apport financier du CSEL.

Réalisations 2022

Les montants en euros sont arron

ENCAISSE

2020 2021 2022 Variation 2022 sur 2021 37 600 € - 14.5 % 40 000 € 44 000 €

L'encaisse a très sensiblement diminué en 2022 : de 6 400 €.

Tout en piochant dans les réserves constituées ces 3 dernières années, le bon niveau des subventions reçues, évoqué précédemment (9 500 €), a autorisé :

- la poursuite du projet 'apprentissage' tant au CAJED qu'à l'APPEL

et surtout.

- de pouvoir enfin débloquer la situation de la plupart des ex-pensionnaires de plus
- . frais de fin d'apprentissage et donc 'libération' des apprentis,
- poursuite de la scolarité.
- pécule mensuel pour soutenir les réinsertions en famille ou dans des hébergements en ville ...

Budget 2023 révisé

RECETTES prévues : 37 500 €

(sans la recettes exceptionnelle d'Ananie et Saphire de 2022 pour 4 500 €) Contrainte : Poursuite de l'érosion des recettes courantes de cotisations du CSEL.

On retiendra dans le détail du budget 2023 révisé :

- qu'à 31 000 € les cotisations courantes ont été révisées à la baisse pour retenir un montant proche des réalisations 2022, lesquelles n'ont pas retrouvé les niveaux plus élevés des années 2019 et 2020.
- que le deuxième versement (sur 3) de la Fondation REVIVRE figure pour 5 000 €
- qu'une rubrique de 1 500 € est prévue pour la recherche et l'obtention de nouvelles subventions, lesquelles seront indispensables à compter de 2024. Les premières réflexions sont d'ores et déià lancées.

Budgets 2023 révisé et 2024 initial

Les montants sont en euros

	Réalisations 2022	Budget initial 2023	Budget révisé 2023	Budget initial 2024
RECETTES	40 757.75	38 000.00	37 500.00	38 000.00
DÉPENSES	47 167.50	40 000.00	40 000.00	40 500.00
Encaisse 31-12	37 639.57	non	35 139.57	32 639.57
Variation ENCAISSE	- 6 409.75	repris	- 2 500.00	- 2 500.00

Tant pour le budget 2023 révisé que pour le budget 2024 initial, les mêmes contraintes que l'an passé se prolongent et orientent toujours les prévisions présentées à cette assemblée générale du CSEL:

- La poursuite de l'érosion des recettes courantes de cotisation du CSEL
- Le niveau global des besoins à Lomé augmente significativement (dont forte inflation)
- Nécessité d'obtenir des ressources supplémentaires

Le budget 2023 révisé, comparé au budget initial et aux réalisations 2021 et 2022 (référence CSEL23Bir) sera disponible sur le site www.CSEL.fr Le budget 2024 initial, comparé aux budgets 2023 et aux réalisations 2022 (référence CSEL24Bi) sera disponible sur le site www.CSEL.fr

6

8

Budget 2023 révisé

DÉPENSES prévues : 40 000 € Niveau maintenu par rapport au budget initial Inférieures de 7 200 € à celles, exceptionnelle, de 2022

Contrainte : Le niveau global des besoins à Lomé augmente significativement

- Le budget révisé 2023 reste dans la lignée des financements courants, tant pour le CAJED que pour l'APPEL. Cela confirme donc :
 - . la très légère baisse à 17 400 € du financement de l'APPEL (actée en 2022)
 - . Le retour à un niveau de financement plus habituel du CAJED (également à 17 400 €) après le très gros effort qui a pu être réalisé en 2022 pour les ex-pensionnaires de plus de 16 ans.
 - → Il est clair que cette contribution qui couvre une très large fraction des besoins courants du CAJED, nécessitera d'être complétée par celui-ci avec d'autres ressources d'appoint.

Le budget révisé incorpore aussi un poste de 1 500 € pour des actions qui pourraient être décidées en cas d'obtention de ressources supplémentaires dès 2023.

7

Budget 2024 initial

La première esquisse du budget 2024 présentée, est basée sur une large réplication du budget 2023 révisé du CSEL, y compris en matière de subventionnement ... et pour les incertitudes fortes sur les besoins réels à Lomé à cet horizon éloigné.

Les RECETTES à 38 000 € sont stabilisées et reposent :

- sur des cotisations courantes encore un peu réduites à 30 000 €
- sur un niveau de subventionnement en hausse de 3 000 € avec de nouvelles ressources à obtenir

Les DÉPENSES à 40 500 € sont également stabilisées :

- en maintenant les financements de l'APPEL et du CAJED au même niveau courant que celles de la programmation pour 2023 (17 400 € pour chacune des 2 associations)
- en intégrant un enchérissement des coûts du CSEL lié à l'inflation (voyage à Lomé et dépenses diverses)
- en prévoyant un poste de dépenses optionnel de 1 500 € pour des actions supplémentaires qu'il serait possible d'assumer avec l'obtention éventuelle de recettes nouvelles

Budget 2024 initial

Pour 2024, une nouvelle insuffisance des recettes de 2 500 € est actuellement

A ce stade de la prévision, l'encaisse prévue à la fin de l'année 2023 (32 600 €) ne couvre plus une année pleine du financement par le CSEL des seules activités courantes du CAJED et de l'APPEL (34 000 €)

Ces projections budgétaires seraient nécessairement à réexaminer significativement dans le budget 2024 révisé, si le niveau des recettes (notamment de subvention) venait à ne pas être tenu, tant sur 2023 que sur 2024.